

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 23 janvier 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 23 janvier 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais et Mme Dominique Ollivier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Magda Popeanu.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil souhaite dédier la minute de silence de ce lundi 23 janvier à une militante du mouvement des droits des femmes immigrantes et autochtones à Montréal, Mme Monique Dauphin. Intervenante attentionnée pendant près de 10 ans à la maison d'Haïti, elle a accompagné de nombreuses femmes immigrantes dans leur insertion dans notre société. Militante passionnée, son héritage s'inscrit à l'échelle de notre métropole toute entière, tant son apport aux communautés culturelles est important. La présidente du conseil offre toutes ses sympathies à la famille et aux proches de Mme Monique Dauphin.

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. La présidente du conseil souligne les événements suivants :

- 1<sup>er</sup> janvier : Nouvel an
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 18 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Journée du Drapeau québécois
- 24 janvier : Journée Internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 29 janvier : Commémoration des attentats de Québec

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de janvier et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Ericka Alneus, Mme Despina Sourias, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Maja Vodanovic et M. Laurent Desbois

La présidente du conseil mentionne également que du 13 au 17 février prochain auront lieu les Journées de la persévérance scolaire, journées importantes pour témoigner de la mobilisation collective autour de la réussite scolaire. Ces journées célèbrent également le travail essentiel de celles et ceux qui épaulent nos jeunes dans le développement de leur plein potentiel. Elle invite les personnes élues à exprimer leur solidarité et leur soutien tant envers les jeunes qu'envers l'ensemble des intervenants-es du réseau de l'éducation; en particulier à travers « *le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* » de Concertation Montréal.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 06, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Qu'est-ce que l'Administration va faire pour améliorer la coordination des travaux au centre-ville de Montréal et la signalisation à cet égard? / Se basant sur la dernière étude <i>Blocage minimum</i> de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Qu'est-ce qui sera fait en matière de dératisation dans la métropole? / Est-ce qu'il y aura un plan global pour cet enjeu de prolifération de rats, enjeu lié à la salubrité et à la santé publique?
M. Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que l'Administration va présenter un plan de match accompagné d'un plan d'action concernant la propreté dans la Ville? / À cet effet, et à titre d'exemple, est-ce que les brigades de propreté seront augmentées dans tous les arrondissements, plus précisément, quelles sont les actions à venir?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Vana Nazarian	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quelles sont les propositions de l'Administration concernant les difficultés des petites entreprises affectées par le chantier de l'avenue des Pins? À quel moment y aura-t-il des modifications au Programme d'aide financière soutenant ces entreprises?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Combien coûtera la restauration complète de l'hôtel de ville et est-ce que l'échéancier sera respecté? / Est-ce que l'Administration s'engage à effectuer un suivi régulier aux membres du conseil municipal dans ce dossier?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration s'engage à ne pas effectuer des coupures dans les services de la Société de transport de Montréal (STM) offerts aux usagers?

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quel est le plan de redressement pour la STM?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que l'Administration peut s'engager à ce qu'il n'y ait pas de dépassement de coûts dans les projets des Centres de traitement des matières organiques (CTMO)?/ À quel moment les CTMO seront-ils opérationnels?
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Questionne les critères du Programme municipal de subvention à la propriété avec un exemple de condominium à Griffintown avec des propriétaires ayant plusieurs propriétés / Commentaires sur la réponse reçue

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 52.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CM23 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 80.01 (20.07).

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM23 0002**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CM23 0003**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022

---

#### 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA22 170344 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Protection de la biodiversité

---

#### 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

##### Par M. Sylvain Ouellet pour Mme Magda Popeanu

- Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à la question de M. Abdelhaq Sari concernant le point 80.01 (20.18), du conseil municipal du 19 décembre 2022 – Autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires, dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal (CM18 0646) / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet

---

#### 7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022, à 9 h 30
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022, à 13 h 30

**CM23 0004**

**Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.03

---

**8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

**CM23 0005**

**Dépôt du rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « L'avenir du monument à sir John A. Macdonald - Rapport d'étude publique »**

M. Jocelyn Pauzé, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « L'avenir du monument à sir John A. Macdonald - Rapport d'étude publique », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

**CM23 0006**

**Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « La participation aux élections municipales à Montréal - Rapport et recommandations »**

Mme Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « La participation aux élections municipales à Montréal - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

---

## 15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

### CM23 0007

#### **Déclaration pour accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route à Montréal**

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkovska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que ce décès s'ajoute à une trop longue liste d'autres tragédies récentes, dont quatre autres décès piétons répertoriés à Montréal pendant le mois de décembre 2022 uniquement;

Attendu qu'entre 2012 et 2020, 1 123 collisions graves ou mortelles impliquant des personnes se déplaçant à pied ou à vélo ont été recensées à Montréal;

Attendu que les décès piétons sont évitables et qu'il incombe à toutes les parties prenantes (municipalités, gouvernement du Québec, usagers et usagères de la route) de travailler à leur prévention;

Attendu que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la limite de vitesse, dos d'ânes, etc.) fait partie des priorités de l'administration actuelle, et ce, depuis de nombreuses années;

Attendu que le déploiement du Réseau express vélo (REV) par l'administration a été salué par la Direction régionale de santé publique de Montréal, qui conclut que « l'implantation du [REV] est susceptible d'améliorer significativement la sécurité des usagers lors des déplacements sur les artères des secteurs limitrophes »;

Attendu que l'expérience acquise par de nombreux arrondissements dans le déploiement de ces mesures de sécurisation démontre leur efficacité durable et à long terme, notamment sur le Plateau-Mont-Royal et dans Rosemont–La Petite-Patrie, qui sont fréquemment cités en exemples en matière d'approche d'aménagement urbain efficace et sécuritaire;

Attendu que la Ville de Montréal adhère, depuis 2016, à Vision Zéro, dont l'objectif est d'atteindre un bilan de zéro mort et blessé grave sur le réseau montréalais d'ici 2040;

Attendu que le Plan décennal d'immobilisations 2023-2032 prévoit 158 M\$ sur les prochains 10 ans afin de déployer la stratégie Vision Zéro, une allocation budgétaire sans précédent à Montréal;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens, ainsi que des organisations de la société civile, multiplient les appels afin de poursuivre et d'accélérer la sécurisation du réseau routier montréalais;

Attendu que les enjeux de sécurité routière dépassent les frontières de la Ville de Montréal, que le plus récent bilan de la Sûreté du Québec (SQ) fait état de 266 collisions mortelles en 2022 sur le territoire de la SQ, une augmentation de 21 par rapport à 2021, et que, depuis 5 ans, plus de 1 732 personnes ont perdu la vie sur les routes du Québec selon les bilans routiers de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

Attendu que la Ville de Montréal ne détient pas tous les pouvoirs en matière de sécurité routière sur son territoire, notamment en ce qui concerne le code de la sécurité routière, la signalisation routière, le déploiement de radars photo et les limites de vitesse sur les axes routiers de compétence provinciale;

Attendu que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, intègre les notions de Vision Zéro et prévoit la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de sécurité routière, mais que, cinq ans plus tard, cette stratégie n'a toujours pas été déployée;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle  
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive et accélère le déploiement de mesures de sécurisation partout sur son territoire, notamment l'élargissement des trottoirs, l'installation de bollards, la réduction de la limite de vitesse, l'installation de dos d'âne, la mise en place de rues à sens unique, l'expansion du REV et du réseau cyclable, et l'augmentation de la sévérité des amendes pour les contrevenants ;

- 2- continue de mettre la sécurité de l'ensemble des usagères et des usagers de la route, notamment les piétons et les cyclistes, au cœur de sa prise de décision en matière de transport et de mobilité;
- 3- joigne sa voix à celles de la société civile et de la Direction régionale de santé publique de Montréal afin de demander l'adoption d'une Stratégie nationale de sécurité routière par le gouvernement du Québec.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne que le décès tragique de la jeune Mariia Legenkovska, happée par une voiture en décembre dernier, a accéléré la réflexion de la sécurité des plus vulnérables et la place de l'automobile dans nos rues, alors que l'on compte maintenant plus de deux millions de véhicules immatriculés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Mme Plante mentionne notamment que la Ville de Montréal va accélérer le déploiement de mesures de sécurisation partout sur son territoire en vue d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie Vision zéro et que cette transformation ne saurait se faire sans la participation de ses différents partenaires.

En conclusion, la mairesse de Montréal appelle les automobilistes à une plus grande prudence, de même qu'elle souhaite une plus grande responsabilisation de chaque partie prenante dans ce dossier, car il en va de la sécurité de tous et toutes.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

M. Beis donne son appui à cette Déclaration. Le conseiller Beis présente les multiples gestes qui ont été posés dans son arrondissement pour l'amélioration de la sécurité en donnant l'exemple des mesures aux abords des écoles et des campagnes de sensibilisation. M. Beis indique que la sécurité routière est un travail qui est toujours en cours et qui nécessite un suivi constant de la part de toutes les parties prenantes. En terminant, le conseiller Beis souhaite améliorer la sécurité des plus vulnérables de notre société, comme les enfants et les personnes âgées.

La présidente du conseil remercie le conseiller Dimitrios (Jim) Beis pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos cite l'exemple d'une dame et des démarches qu'elle a effectuées pour la sécurité à l'intersection des rues Wellington et McGill. Puis, elle énumère quelques projets en cours dans certains arrondissements en vue d'améliorer la sécurité dans les rues, aux abords des écoles et des Centres de la petite enfance (CPE), pour n'en nommer que quelques-uns.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

En débutant, le conseiller Sauvé affirme que le système routier nord-américain a été mal conçu à la base, et qu'il faut maintenant le modifier, le penser autrement, si on veut vraiment améliorer la sécurité des citoyens-nes. M. Sauvé est d'avis notamment que les mesures d'apaisement comme l'installation de dos d'ânes ne sont plus suffisants, et qu'il faut penser à la piétonnisation des rues et l'implantation de nouvelles mesures. Il termine en encourageant les élus-es à saisir les opportunités, à « voir plus loin », dans le développement de nouveaux quartiers.

La présidente du conseil remercie le conseiller Craig Sauvé pour son intervention et cède la parole à la conseillère Nancy Blanchet.

Tout d'abord, la conseillère Blanchet souligne sa préoccupation face à la sécurité piétonne et à l'ensemble des usagers-ères de la route. Mme Blanchet déclare entre autres que dans son arrondissement de LaSalle, la sécurité piétonne demeure au cœur des discussions entre les élus-es et les différents services afin d'implanter des solutions innovantes et efficaces qui permettront de sauver des vies. Pour conclure, la conseillère Nancy Blanchet souhaite l'accélération des discussions et davantage d'investissements dans les milieux de vie pour accroître la sécurisation sur la route.

La présidente du conseil remercie la conseillère Nancy Blanchet pour son intervention et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Brèvement, le conseiller Robert Beaudry réitère l'engagement de l'Administration dans la sécurisation des milieux de vie, en l'occurrence des intersections. Il invite les membres du conseil à s'élever et à se regrouper collectivement autour de cet enjeu de première importance.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.



Le conseiller DeSousa fait part des expériences vécues et des mesures de sécurité implantées dans son arrondissement de Saint-Laurent, notamment par la mise en place d'un plan local de déplacements en 2009 et d'un plan de sécurité des piétons en 2017. M. DeSousa insiste aussi sur le fait que ce travail est en constante évolution et qu'il peut être adapté en fonction des changements dans la société, comme la construction de nouvelles écoles dont il faut sécuriser les abords. Finalement, le conseiller Alan DeSousa invite les villes liées à participer aux discussions et à faire partie de la solution; il souhaite que le programme de sécurisation aux abords des écoles soit étendu aussi aux écoles privés.

La présidente du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa pour son intervention et cède à nouveau la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal est fière du travail accompli par les conseillers Dimitrios (Jim) Beis et Alan DeSousa, ainsi que par la conseillère Nancy Blanchet dans leur arrondissement respectif en ce qui a trait à la sécurité des usagers-ères de la route, et les remercie de partager leurs expériences. Enfin, Mme Plante espère que le conseil parle d'une seule et même voix sur cet enjeu.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 14 h 59, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 10, le conseil reprend ses travaux.

---

## **CM23 0008**

### **Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme**

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons, cette année, le 78<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité et que des millions de personnes, dont plus de six millions de Juifs, ainsi que des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de la haine, de la discrimination et de l'indifférence;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, à compter de 2025, ce qui lui permettra de répondre à la demande grandissante du public et que la Ville s'est engagée à soutenir financièrement ce grand projet;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, à combattre « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier;
- 2- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3- continue, de concert avec ses partenaires, à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse Valérie Plante débute en rappelant que la commémoration de la Journée internationale des victimes de l'Holocauste représente un moment important pour la Ville de Montréal et que c'est primordial de réaffirmer l'engagement à lutter contre l'antisémitisme, la haine et l'intolérance. Mme Plante décrit brièvement la période de l'Holocauste comme l'un des chapitres les plus sombres de l'humanité. Elle indique que c'est un devoir d'honorer à chaque année les mémoires des victimes de l'Holocauste. La mairesse de Montréal déclare entre autres que beaucoup d'attaques et d'incidents d'antisémitisme ont lieu à travers le monde et malheureusement à Montréal. Elle explique qu'à travers ces incidents et ces attaques, il reste beaucoup à faire en matière de sensibilisation et d'éducation pour lutter contre l'antisémitisme et promouvoir l'inclusion. Elle remercie l'un des nombreux partenaires essentiels de la lutte contre l'antisémitisme, le Musée de l'Holocauste de Montréal qui œuvre depuis plus de 40 ans à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives et sur l'importance de l'histoire de la communauté juive, son riche patrimoine et ses contributions.

La mairesse Valérie Plante termine en invitant les membres du conseil à appuyer la Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

En premier lieu, M. Moroz indique que la Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste incite à se souvenir et à honorer les victimes de l'une des pires périodes de l'histoire. Il rappelle aussi que commémorer l'Holocauste, période au cours de laquelle six millions de juifs et des millions d'autres groupes marginalisés ont été systématiquement assassinés durant le régime du nazisme, c'est rappeler la brutalité et le mal dont est capable l'humanité. M. Moroz déclare notamment que, selon des rapports du Service de police de la Ville de Montréal, les crimes haineux envers les personnes juives ou issues de communautés ethniques ont augmenté durant les deux dernières années. Il croit qu'il est crucial de faire connaître les atrocités du passé afin de s'assurer qu'elles ne se reproduisent plus. Il atteste que la Ville de Montréal jouit d'une culture juive riche qui porte à se souvenir de l'Holocauste et permet à la communauté juive de réaffirmer son engagement à combattre la haine et la discrimination sous toutes ses formes.

En conclusion, le conseiller Sonny Moroz souhaite que l'Administration retienne la définition du mot « antisémitisme » de l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste afin d'aider l'ensemble des communautés de Montréal à se prémunir des erreurs du passé.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sonny Moroz pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

## **CM23 0009**

### **Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer notre engagement à lutter contre l'islamophobie**

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée, il y a six ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que chaque année, depuis six ans, Montréal se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre le racisme et les discriminations;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en mars 2022, 12 engagements regroupés en cinq volets pour l'année 2022, qui permettront de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale vers une Ville plus juste et inclusive;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse et que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal travaille tous les jours à lutter contre le racisme et les discriminations et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol  
M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Christine Black  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Stéphane Côté  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
M. Serge Sasseville

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore, le 29 janvier, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- 2- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;
- 3- poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne que bien que six années se soient écoulées depuis l'attentat à la grande mosquée de Québec, le choc est toujours aussi grand. Elle poursuit en affirmant notamment que nous avons un devoir de nous rappeler cette terrible tragédie, d'honorer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie, et que c'est aussi l'occasion de réaffirmer notre soutien à toute la communauté musulmane québécoise. Mme Plante nomme ensuite chacune des victimes de ce drame.

En terminant, Mme Plante réitère que Montréal et le Québec demeurent des terres d'accueil, et nous invite à commémorer le 29 janvier, jour de l'attentat à la grande mosquée de Québec.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

Mme Hassan-Cournol mentionne également que la douleur est toujours aussi vive, mais qu'après la noirceur vient la lumière. Elle croit entre autres que la société a évolué depuis cette tragédie. Mme Hassan-Cournol nous invite à participer à la semaine de sensibilisation musulmane qui se tiendra du 25 au 31 janvier 2023, ce qui constitue une occasion pour apprendre à se connaître et se comprendre.

En conclusion, la conseillère Alia Hassan-Cournol rappelle que c'est ensemble que nous pourrons continuer à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations systémiques.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alia Hassan-Cournol pour son intervention et cède la parole au conseiller Serge Sasseville.

D'emblée, M. Sasseville indique qu'il peine à croire que cet attentat ait pu se produire dans une société démocratique et ouverte comme la nôtre. Il constate, malheureusement, des gestes de discrimination et de haine dont sont victimes des personnes de confession musulmane et l'effet dévastateur que ces actes produisent sur ces personnes. Enfin, M. Sasseville demande que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur de cette Déclaration et invite tous les membres du conseil à l'adopter à l'unanimité.

La présidente du conseil remercie le conseiller Serge Sasseville pour son intervention et cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

En débutant, M. Beis confie sa tristesse concernant ce drame en ne s'expliquant pas comment cela ait pu se produire dans notre société pourtant reconnue pour être accueillante et résiliente. M. Beis fait état des gestes mis de l'avant dans son arrondissement notamment en ayant proclamé le 29 janvier Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie. Il ajoute que cette journée constitue aussi une occasion de dénoncer toute forme de discrimination. Par cette journée de commémoration, M. Beis souhaite rappeler l'importance du vivre-ensemble dans notre communauté et sensibiliser les citoyens au respect des différences. Finalement, le conseiller Jim Beis réitère l'importance de rester unis et de dénoncer haut et fort toute forme de racisme autour de nous.

La présidente du conseil remercie le conseiller Dimitrios (Jim) Beis pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole à son tour et rappelle entre autres que ce drame laisse dans le deuil 17 orphelines et orphelins. M. Sari nomme aussi le survivant de cette attaque, présentant l'implication de ce citoyen dans sa communauté. Il est d'avis, que cet acte malheureux a permis de tenir une grande réflexion, et de révéler l'importance de l'écoute, de la tolérance, de la cohabitation et du vivre-ensemble. M. Sari souligne que nous sommes tous frères et sœurs, et que nous ne formons qu'une seule humanité, mais qu'il faut demeurer vigilant. M. Sari invite la population à aller au-delà des préjugés, et à faire preuve d'écoute et de tolérance les uns envers les autres. Pour conclure, le conseiller Abdelhaq Sari salue les personnes qui disent non au racisme et dénoncent les gestes qui nuisent au vivre-ensemble.

La présidente du conseil remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

## **CM23 0010**

### **Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs**

Attendu que le 32<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1<sup>er</sup> février et se terminera le 1<sup>er</sup> mars 2023;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2023 est « De l'obscurité à la lumière », et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, la contribution et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs s'est tenu à 100 % en personne pour la dernière fois en février 2020 et que les Mois 2021 et 2022 ont été marqués par la COVID et qu'une programmation largement à distance, ainsi que quelques rendez-vous hybrides, ont été proposés;

Attendu qu'en 2023, le Mois de l'histoire des Noirs renoue avec une programmation en présentiel qui permettra de rassembler les participantes et les participants afin de partager collectivement le patrimoine des communautés afrodescendantes de Montréal et de passer « de l'obscurité à la lumière »;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1<sup>er</sup> février 2007;

Attendu que la Semaine des Noirs a d'abord été célébrée aux États-Unis en février 1926. Depuis 1976, chaque mois de février y est désigné comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement La vie des Noirs compte (Black Lives Matter) nous conscientise sur les enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu que la place Marie-Josèphe-Angélique, attenante à la future place des Montréalaises, rend hommage à cette esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition, en 1834, de cette pratique inhumaine;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en mars 2022, 12 engagements regroupés en 5 volets pour renforcer et accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que, jamais auparavant dans l'histoire de la Ville de Montréal, autant de personnes d'ascendance africaine n'ont accédé à des postes au sein du conseil municipal, du comité exécutif et de commissions;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorités visibles dans la métropole et contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de toutes ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme et de discriminations sous toutes ses formes;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire, au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- encourage la population montréalaise à participer, dès le 1<sup>er</sup> février, aux activités du 32<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs 2023 afin de célébrer et de souligner l'importance des communautés noires à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En premier lieu, Mme Plante spécifie que le Mois de l'histoire des Noirs cette année se tiendra entièrement en personne, une première depuis 2020. Elle ajoute que l'événement aura pour thématique « De l'obscurité à la lumière », permettant ainsi de se rassembler, de partager, de reconnaître l'importante contribution des communautés afrodescendantes de Montréal, et ce, dans plusieurs sphères de la société montréalaise.

La mairesse de Montréal insiste sur le rayonnement de la diversité afin que le racisme et l'intolérance ne soient aucunement tolérés entre autres choses. Elle énumère les efforts déployés pour améliorer la représentativité au sein des instances et des différentes équipes de la Ville. Mme Plante croit que s'attaquer au profilage racial et social vise entre autres à donner un sentiment de sécurité afin que toutes et tous bénéficient d'un traitement équitable. Elle se réjouit également de la nomination du nouveau chef de police, M. Fady Dagher. Pour terminer, la mairesse de Montréal remercie la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs qui offre chaque année une programmation riche et variée puis elle invite la population à participer en grand nombre aux différentes activités.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Ericka Alneus.

Mme Alneus, en débutant, mentionne la nomination du président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, M. Ben Marc Diendéré, ainsi que celle du président du conseil d'administration de Culture Montréal, M. Moridja Kitenge Banza; ces deux nouveaux présidents étant issus des communautés noires, Mme Alneus souligne leur implication à donner du temps pour le milieu culturel montréalais. Elle précise notamment que ces nominations servent d'exemple à la génération à venir à l'effet que chaque personne est digne de participer à la vitalité de la métropole. Finalement, la conseillère Alneus invite la population à profiter de ce Mois de l'histoire des Noirs pour découvrir différentes communautés nous donnant ainsi l'occasion de s'enrichir en tant qu'être humain.

La présidente du conseil remercie la conseillère Ericka Alneus pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Avant tout, le conseiller Josué Corvil affirme que Montréal constitue une ville fière de sa diversité; il est d'avis que cette diversité contribue à façonner la ville sous moult aspects en la rendant plus accueillante et inclusive. M. Corvil rappelle que le Mois de l'histoire des Noirs représente une célébration annuelle mettant en lumière les contributions, les engagements et les talents des personnes issues des communautés noires de Montréal. Brièvement, M. Corvil fait l'historique de l'évolution du Mois de l'histoire des Noirs au Canada et au Québec. En conclusion, il souhaite bâtir des ponts afin de faire disparaître le profilage racial et le racisme systémique, et souligne au passage le travail des différents organismes qui œuvrent afin de combattre les inégalités dans les communautés noires.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

À 15 h 59, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 16 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0011**

**Conclure une entente-cadre avec Wolseley inc. pour l'acquisition de pièces de plomberie pour la Ville de Montréal (lot 1), pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 687 724,28 \$, taxes incluses (entente : 1 467 586,33 \$ + variation des quantités : 220 137,95 \$) - Appel d'offres public 22-19385 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Wolseley inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de plomberie, pour une somme maximale de 1 467 586,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19385;
- 2- d'autoriser une dépense de 220 137,95 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Wolseley inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1229107005  
80.01 (20.01)

---

### **CM23 0012**

**Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser la dépense additionnelle de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions (CG20 0129), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 787 276,50 \$ à 5 049 702 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser la dépense additionnelle de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions (CG20 0129), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 787 276,50 \$ à 5 049 702 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229735001  
80.01 (20.02)

---



**CM23 0013**

**Accorder quatre contrats à GFL Environnemental inc. pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus organiques mélangés, pour une période de 12 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de six mois chacune - Dépense totale de 4 259 116,65 \$, taxes incluses (contrat : 4 175 604,56 \$ + contingences : 83 512,09 \$) - Appel d'offres public 22-19613 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 36 500 tonnes de résidus organiques mélangés provenant des territoires de l'ouest de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19613;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL Environmental inc.	Lot 1, 8 000 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)	915 201,00 \$
GFL Environmental inc.	Lot 2, 8 500 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)	972 401,06 \$
GFL Environmental inc.	Lot 3, 9 000 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)	1 029 601,13 \$
GFL Environmental inc.	Lot 4, 11 000 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)	1 258 401,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 83 512,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0014**

**Autoriser la cession de l'entente-cadre accordée à Recy-Béton inc., à Construction DJL inc. pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier (CG19 0306 et CE19 0958)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans les contrats découlant de l'appel d'offres 19-17571 (CG19 0306) de Recy-Béton inc., à Construction DJL inc. pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat;

Entente numéro	Montant octroyé incluant la prolongation (taxes incluses)	Valeur résiduelle des ententes (taxes incluses)
1358345	550 744 \$	534 569 \$

Adopté à l'unanimité.

1226987003  
80.01 (20.04)

**CM23 0015**

**Accorder un contrat de gré à gré à Amazon Web Services inc. (AWS), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la mise en place d'une plateforme commune de notification massive de la population par messagerie (SMS, courriel et autres type de messagerie), pour une période de 36 mois, soit du 17 mars 2023 au 16 mars 2026, pour une somme maximale de 442 653,75 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 8 853,08 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Amazon Web Services inc. (AWS), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour la mise en place d'une plateforme commune de notification massive de la population par messagerie (SMS, courriel et autres types de messagerie), pour la période du 17 mars 2023 au 16 mars 2026, pour une somme maximale de 442 653,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229834001  
80.01 (20.05)

---

À 16 h 16,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06), 80.01 (20.08), 80.01 (20.09), 80.01 (20.10) et 80.01 (20.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0016**

**Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2025, pour une somme maximale de 87 006,34 \$ US, taxes incluses (115 614,03 \$ CA, taxes incluses) (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Solutions inc., fournisseur unique, pour l'entretien de la solution DORS, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2025, pour une somme maximale de 87 006,34 \$ US, taxes incluses (115 614,03 \$ CA, taxes incluses);
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1226634003  
80.01 (20.06)

---

---

**Point 80.01 (20.07)**

**Conclure une entente-cadre avec Centre du travailleur FH inc. pour la fourniture sur demande de vêtements pour soudeurs à la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 125 933,47 \$, taxes incluses (entente-cadre : 109 507,36 \$ + variation des quantités : 16 426,10 \$) - Appel d'offres sur invitation 22-19648 (1 soum.)**

Retiré – Voir point 3.01

---

**CM23 0017**

**Accorder un soutien financier de 65 545 \$ à D-Trois-Pierres afin de soutenir sa mission au Grand parc de l'Ouest - secteur du Cap-Saint-Jacques, Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche rétroactivement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 545 \$ à D-Trois-Pierres afin de soutenir sa mission au Grand parc de l'Ouest – secteur du Cap-Saint-Jacques et Grand parc de l'Ouest – secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre d'un soutien à la mission de l'organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1223277001  
80.01 (20.08)

---

**CM23 0018**

**Accorder un contrat à Les portes JPR inc. pour un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 décembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 209 642,41 \$, taxes incluses (contrat : 182 297,75 \$ + contingences : 27 344,66 \$) - Appel d'offres 22-19618 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Portes JPR inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, un contrat pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 182 297,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19618 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 344,66 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157022  
80.01 (20.09)

---

**CM23 0019**

**Conclure une entente-cadre avec TCED INTL INC. pour la fourniture de batteries pour les véhicules et les équipements motorisés, pour une période de deux ans avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 649 882,54 \$, taxes incluses (contrat : 541 568,79 \$ + contingences : 108 313,75 \$) - Appel d'offres public 22-19610 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation de 12 mois par laquelle TCED INTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des batteries pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 541 568,79 \$, taxes incluses, pour l'entente permanente, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19610;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 313,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'entente contractuelle;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de TCED INTL inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1225382040  
80.01 (20.10)

---

### CM23 0020

**Accorder un contrat à Équipement SH inc. pour l'aménagement de 150 véhicules identifiés Ford Police interceptor utilitaire 2023 - Dépense totale de 586 389,75 \$, taxes incluses (contrat : 533 081,59 \$ + contingences : 53 308,16 \$) - Appel d'offres public 22-19600 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Équipement SH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour 150 aménagements de véhicules identifiés Ford Police interceptor utilitaire 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 533 081,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19600;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 308,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227567006  
80.01 (20.11)

---

À 16 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.12) à 80.01 (20.16) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0021**

**Approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 31 mars 2023 au lieu du 28 février 2023 et d'accorder un soutien financier additionnel de 175 000 \$ portant le montant maximal à 1 657 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Addenda 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mars 2023;
- 3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 1 657 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227149002  
80.01 (20.12)

---

**CM23 0022**

**Accorder un contrat à Réseau-Bureautique (2865-8169 Québec inc.), pour la fourniture de biens et l'exécution des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800, rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux - Dépense totale de 118 313 \$, taxes incluses (contrat : 107 557,27 \$ + contingences : 10 755,73 \$) - Appel d'offres sur invitation (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Réseau-Bureautique (2865-8169 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de biens et l'exécution de travaux de réaménagement des espaces administratifs situés au 5800, rue Saint-Denis, afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 557,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 755,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1220684001  
80.01 (20.13)

---

### CM23 0023

**Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour le projet « Chambres de vanne et de mesure, Électricité et Instrumentation, Travaux 2022 » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 923 275,92 \$, taxes incluses (contrat : 769 396,60 \$ + contingences : 76 939,66 \$ + incidences : 76 939,66 \$) - Appel d'offres public 10399 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 396,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10399;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 939,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 939,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226263002  
80.01 (20.14)

---

### CM23 0024

**Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réfection du filtre 29 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 1 940 719,48 \$, taxes incluses (contrat : 1 682 583,24 \$ + contingences : 252 387,49 \$ + incidences : 5 748,75 \$) - Appel d'offres public 10392 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection du filtre 29 à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 682 583,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10392;
- 2- d'autoriser une dépense de 252 387,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227111001  
80.01 (20.15)

---

#### CM23 0025

**Approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal permet à Énergir, s.e.c., d'occuper de façon permanente une emprise d'une superficie approximative de 225 mètres carrés, sur l'immeuble situé au 3535, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'une conduite souterraine de gaz, pour une somme de 12 400 \$, plus les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal permet à Énergir, s.e.c., une occupation de façon permanente du domaine public sur l'immeuble situé au 3535, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 4 349 5535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'une conduite souterraine de gaz, pour une somme de 12 400 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227029001  
80.01 (20.16)

---

---

À 16 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.17) à 80.01 (20.21) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0026**

**Approuver un projet d'acte par lequel Demain Montréal, s.e.c. cède à la Ville de Montréal, à des fins d'utilité publique, un terrain d'une superficie de 1030,8 mètres carrés, situé à l'est de l'autoroute Bonaventure et au sud de la rue Nazareth, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération monétaire**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Demain Montréal s.e.c. cède à la Ville de Montréal, à des fins d'utilité publique, un terrain d'une superficie de 1030,8 mètres carrés, situé à l'est de l'autoroute Bonaventure et au sud de la rue Nazareth, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1224435001  
80.01 (20.17)

---

**CM23 0027**

**Approuver un projet de convention de prêt d'immeubles par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit à D-Trois-Pierres, les quatre immeubles suivants : La Maison Thomas-Brunet, La Maison Antoine-Legault-Deslauriers, la Maison Eustache-Rouleau et l'École de rang situés à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest - secteur de la ferme du Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs, pour une durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 19 500 \$, incluant les frais d'exploitation**

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeubles, par lequel la Ville de Montréal prête à titre gratuit, à D-Trois-Pierres, pour une période maximale d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les quatre immeubles suivants : La Maison Thomas-Brunet, la Maison Antoine-Legault-Deslauriers, la Maison Eustache-Rouleau et l'École de rang, qui sont situés à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest - secteur de la ferme Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1225323008  
80.01 (20.18)

---

**CM23 0028**

**Accorder un soutien financier de 82 529,10 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la mise en œuvre du projet Art public Montréal dans le cadre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel inscrite dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2021-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 82 529,10 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de participer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229419001  
80.01 (20.19)

---

### **CM23 0029**

**Approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Coop MADAAM (CG21 0619) afin d'augmenter le montant du soutien financier de 385 376 \$ dans le cadre du volet 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver un projet d'addenda 2 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Coop MADAAM (CG21 0619) afin d'augmenter le montant du soutien financier de 385 376 \$ dans le cadre du volet 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228383014  
80.01 (20.20)

---

### **CM23 0030**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en œuvre de la phase 2 du projet Envoi Montréal en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail, afin de soutenir la mise en œuvre de la phase 2 du projet « Envoi Montréal » pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228454001  
80.01 (20.21)

---

À 16 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0031**

**Accorder un soutien totalisant 1 224 000 \$ à Défi sportif AlterGo sur trois ans, soit un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 819 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2023 à 2025 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 819 000 \$, pour les années 2023 à 2025 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228475007  
80.01 (20.22)

---

**CM23 0032**

**Accorder un soutien financier maximal de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le programme « Cultiver l'Espoir », pour une durée d'un an rétroactivement, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le projet *Cultiver l'Espoir*, pour une durée d'un an rétroactivement, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1223277002  
80.01 (20.23)

---

**CM23 0033**

**Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2023 - Dépense totale de 201 206,25 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal, ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral, pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie pour l'année 2023, pour une somme maximale de 201 206,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228984003  
80.01 (20.24)

---

**CM23 0034**

**Accorder un contrat de gré à gré à La Presse pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2023 - Dépense totale de 402 412,50 \$, taxes incluses, dont 172 462,50 \$ en argent et 229 950 \$ en échange de visibilité et de billets / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 229 950 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour l'année 2023, pour une somme maximale de 402 412,50 \$, taxes incluses, dont 172 462,50 \$ en argent et 229 950 \$ en échange de visibilité et de billets, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 229 950 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc.;
- 3- d'imputer cette dépense et ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228984001  
80.01 (20.25)

---

**CM23 0035**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure quatre ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes : 1) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 619 969,68 \$, taxes incluses (10 soum., 8 conformes); 2) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 767 266,07 \$, taxes incluses (10 soum., 7 conformes); 3) Lemay co inc. pour une somme maximale de 1 675 425,52 \$, taxes incluses (10 soum., 6 conformes) 4) Rousseau Lefebvre inc. pour une somme maximale de 727 296,25 \$, taxes incluses (10 soum., 5 conformes); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 22-19630**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design urbain et de l'architecture du paysage, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19630;

Contrat 1	Fahey et associés inc.	1 619 969,68 \$, taxes incluses
Contrat 2	Atelier Civiliti inc.	1 767 266,07 \$, taxes incluses
Contrat 3	Lemay CO inc.	1 675 425,52 \$, taxes incluses
Contrat 4	Rousseau Lefebvre inc.	727 296,25 \$, taxes incluses

- 3- de procéder à une évaluation du rendement des quatre adjudicataires pendant leurs mandats : Fahey et associés inc., Atelier Civiliti inc., Lemay Co inc. et Rousseau Lefebvre inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229770001  
80.01 (20.26)

---

À 16 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31).

---

À 17 h 09, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 23 janvier 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 23 janvier 2023 – 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais et Mme Dominique Ollivier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Magda Popeanu.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 19 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Yulia Legkaya	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quel est le retour sur investissements dans le projet du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe et quelles sont les dépenses en santé? / Quels sont les calculs et pouvons-nous en prendre connaissance?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Comment gouverner afin que tous et toutes fassent leur part et s'adaptent aux changements climatiques? / Aimerais plus de campagnes de sensibilisation et d'éducation destinées à la population montréalaise <b>Dépôt de document</b>
M. Daniel Chartier	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce que le projet du REM de l'Est peut être mis sur pause afin d'évaluer globalement les besoins? / Comment s'assurer que ce projet est arrimé avec les autres projets et qu'il couvre tous les besoins?
Mme Alice Noira Paquette	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Souhaite que les préoccupations citoyennes dans le projet Ray-Mont Logistiques soient traitées et demande des explications à cet effet
Mme Celine Bizon	Mme Sophie Mauzerolle	Secteur Assomption Sud-Longue-Pointe et décision de conserver en friche la portion située au nord-ouest du boisé Steinberg – Quelles sont les conséquences de cette décision concernant le boisé Steinberg et quel est l'engagement de l'Administration afin de débiter un corridor vert à cet endroit? / Souhaite que soient conservés les gains actuels en ce qui a trait aux espaces verts
Mme Rosalie Readman	M. Benoit Dorais (M. Robert Beaudry)	Pourquoi la Ville de Montréal ne suit pas l'exemple de Toronto ou Vancouver et ne conclut pas une entente avec Airbnb afin d'interdire l'inscription de sites illégaux? / Commentaires sur la réponse reçue et reformule sa question
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Est-ce que l'Administration peut défendre sa liberté d'expression? / Reformule sa question
Mlle Clara Duceppe-Pelletier	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Pourquoi le corridor vert n'est pas entamé dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe? / Aimerais un échéancier rapide pour ce projet
Mme Sophie Danis	Mme Valérie Plante M. Robert Beaudry	Demande une protection officielle du parc canin Mali dans l'arrondissement d'Outremont / Commentaires sur la réponse reçue
M. Raymond Moquin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce que l'Administration va mettre de l'avant une consultation publique préalablement aux options retenues concernant le REM de l'Est? / Commentaires sur la réponse reçue et reformule sa question
Mme Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Pourquoi veut-on ajouter des industries et des routes dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe plutôt que de privilégier un environnement vert? /

**SUITE** - Commentaires sur la réponse reçue et demande un parc-nature dans ce secteur

Mme Laurel Thompson	Toutes les personnes élues (Mme Sophie Mauzerolle)	Que pensez-vous de l'idée de prendre du recul dans le développement du projet du REM de l'Est? / Reformule sa question
M. Jean Duval	Élu-e responsable (M. Alain Vaillancourt)	Aimerait offrir certaines informations à M. Dagher, directeur du Service de police de la Ville de Montréal, et souhaite l'aide de l'Administration à cet effet / Commentaires sur la réponse reçue et reformule sa question

À 20 h 01, la présidente du conseil fait la lecture de 17 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Steven Middleton	Mme Sophie Mauzerolle	La Ville a décidé de conserver en friche la portion située au nord-ouest du Boisé Steinberg tout en reconnaissant que le niveau de contamination est trop élevé pour assigner un usage d'espace vert / parc municipal. Quelles sont les conséquences de cette décision ? Est - ce que cette portion du Boisé Steinberg pourra être utiliser comme lieu de loisirs, de rassemblement par les citoyens ?
Rodica Manuela Iordache Danciu	Mme Christine Black	Il y a des travaux la nuit depuis quelques jours dans l' app voisin et ce bruit m' empêche de dormir . J' ai médication pour dormir prescription de médecin
Josée Desmeules	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Sophie Mauzerolle)	En septembre 2021, l'OCPM déposait un rapport sur le développement du secteur Assomption - Sud - Longue - Pointe. Les recommandations #1 et #2 portaient sur la nécessité de réduire les nuisances avant toutes autres interventions sur le territoire. Alors que se met en place votre Parc Industriel Grande Prairie, que Ray - Mont Logistiques s'installe, nous sommes toujours dans l'attente du plan directeur et de la mise en place des recommandations #1 et 2. Avec la destruction imminente et prévue du boisé Steinberg pour y construire un imposant et important NOUVEAU boulevard qui comprendra des structures élevées et ajoutera des nuisances provenant de la circulation de 50 000 véhicules dont 12 000 camions lourds par jour, QUI est responsable de l'élaboration du plan de réduction des nuisances ? QUAND sera - t - il disponible et en vigueur ?
Sarah Hanafi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Montreal has prided itself on the quality of its public transport offerings in the past. With the climate crisis, it is ever more imperative to invest in quality transportation services so that all Montrealers can make the choice to opt for sustainable transit options. However in recent months there has been a marked

		<p>degradation in the quality of the STM</p> <p><b>SUITE</b> - services (frequency and reliability of the metro notably). Boroughs such as my own continue to remain under services by rapid transit offerings. What will council be doing to address this priority issue in the coming months?</p>
Arup Dutta	M. Alan DeSousa	<p>I have a question for you: why do snow - laden trucks pass in front of my house on Jean Bouillet starting around 3:30 till 7:30 in the morning? I find it ridiculous that 5 days after the snow fall, residential streets are still not cleared of snow, here we have trucks picking up snow, presumably from industrial sites or even Gouin boulevard to go to snow dumps via Jean Bouillet street. Why not use Laurentien/Marcel Laurin or Toupin boulevards instead? I am sure I am not the only one whose sleep is affected by this kind of stupid snow removal and dumping policies of the cities in Montreal. I hope you and your Councillors will look into this in the new year.</p>
Alvaro Marchetti	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Est - ce qu'on peut avoir une mise à jour sur le REM de l'est c'est - à - dire les options et les coûts?</p>
Nadine Lapointe	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	<p>Les gréviste du cimetièrre Notre - Dame des neiges sont bruyants le matin. J'ai tu le droit de dormir, je vis à westmount en face du cimetièrre</p>
Rachel Zuroff	M. Robert Beaudry	<p>There has been an increase in reckless and unsafe driving in Old Montreal over the past year. Drivers routinely run red lights and cut off pedestrians trying to cross the street. My husband and I genuinely feel unsafe walking around our neighbourhood due to the number of times we've almost been hit. After I wrote to Mr. Beaudry in March 2022, his assistant replied in April 2022 to tell me his office notified the SPVM about the problem and that he would transmit the information to his services for analysis to see if mitigation measures could be implemented. When I followed up in June and November 2022 and January 2023, I received no reply. Given that Mr. Beaudry has had almost a year to consider the matter, I would like to hear his concrete plans tonight for how he plans to ensure the safety of his constituents.</p>
Benoît Dusson	M. Luc Rabouin (Mme Josefina Blanco)	<p>Quel est le plan de match prévu par l'arrondissement contre l'itinérance ? Les itinérants sont très agressifs et le plus souvent intoxiqués. On ne se sent plus en sécurité dans le quartier notamment aux abords du métro Laurier. Êtes vous passés récemment ? Il faut AGIR s'il vous plaît.</p>
Myriam Roy	Élu-e responsable (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Bonjour, et bien je viens de prendre connaissance du vidéo démontrant que la navette fluviale au parc bellerive est en fonction, aurez - vous des statistiques d'utilisateurs, car pas beaucoup de publicité pour en informer la population, car retour aux bureaux du centre - ville se fait de plus en plus et qu'il s'agit d'une super idée, l'été nous utilisons régulièrement celle du quai St - jean baptiste nous tenons aussi à la garder, et fait des randonnées sur la rive sud avec une autre navette à la maison</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>beaudry,merci</u> <u>Objet</u>
Sandra Benaim	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	I would like to know why Montreal has not yet banned the sale of bottled water It is shameful to see that our elected officials do not put a priority on our health and the environment!!!!!!!
Mathieu Koenning	Mme Nancy Blanchet	Étant donné que la précédente mairesse ne faisait pas mieux avec le déneigement, les citoyens espéraient qu'avec une nouvelle mairesse les choses changent avec le déneigement mais pourquoi sommes - nous toujours les cancre de l'île?
Marcello Furguele	Mme Caroline Bourgeois	Dear Mme. Bourgeois, There is an urgent need in the borough of Lasalle for an indoor SportsPlex Complex for two main reasons. 1 - The closing of the Catalogna SportsPlex in Lachine will impact many individuals and teams in the Lac St - Louis region, who will no longer have an indoor facility for playing and training in the winter once demolished. 2 - The Catalogna SportsPlex is already near full capacity, many parents are driving their kids to do activities at the BeauChateau SportsPlex in Chateaguay, a 25 KM drive which is not easy in the winter crossing the Mercier Bridge and also bad for the environment. A new multi - use complex in Lasalle (similar to Complexe Sportif Ville St Laurent or Complexe Marie - Victorin) will be beneficial not only for Lasalle residents, but also neighbouring boroughs who can use the facility for sports and other activities that will benefit the community of all age groups. Can the municipal council assist in making such an important project a reality ?
Pierre-Luc Girard-Lauriault	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Au cours des dernières mois, dans le grand Montréal, plusieurs piétons sont décédés sur la route dont une enfant de 7 ans qui se rendait à l'école. En plus de l'impact direct de ces drames, ce sont des milliers d'enfants, d'ainées et d'autres usagers Montréalais qui perdent de l'autonomie dans leur déplacement. Ma fille de 9 ans m'a clairement exprimé qu'elle ne se sentait pas prête à croiser les nombreuses intersections dangereuses qui la sépare de l'école. On a beaucoup parlé des zones scolaires mais il ne faut pas oublier que les enfants doivent circuler partout. Les mesures annoncées ne sont pas suffisantes. Il faut transformer la ville. Il faut un plan global. Il faut considérer une rue où sévit l'intimidation routière comme brisé et empêcher le transit jusqu'à ce qu'elle soit réparée. Allez - vous agir pour permettre à tous les enfants Montréalais de se rendre à l'école de manière sécuritaire? Allez - vous mettre fin à priorisation de la fluidité automobile?
Marie-Pier Marceau	M. Alain Vaillancourt (Mme Nancy Blanchet)	Êtes - vous au courant de la dangerosité de l intersection Allard et Newman. Il y a une garderie juste à côté et beaucoup de chantier de construction et les gens font mal leur stop. Chaque fois que je traverse avec mon bébé, une voiture se dirige vers nous car il n'y a pas de ligne piéton et la rue est très large. J'aimerais qu'on installe des pancartes pour que les gens soient plus

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
David Silver	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	respectueux des piétons. Bonjour, depuis que le poste de police quartier de quartier a été fermé à Outremont, il est devenu très dangereux de circuler à pied ou à vélo car les automobilistes ne font plus du tout leurs arrêts, sachant très bien qu'il n'y a pratiquement aucune chance qu'ils se fassent arrêter. Ce matin un conducteur n'a pas fait son stop du tout, roulant à au moins 40km/h, à ralenti un peu lorsqu'il m'a vu à la dernière seconde et m'a frôlé volontairement. Quand ramenez-vous la police à Outremont ? nous en avons grandement besoin, d'autres piétons et cyclistes mourront sinon.
Maria Salera	Élu de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Residents of rue du Sureau would like to know why our streets are neglected every winter resulting in dangerous road conditions. Our street is never salted and hardly cleared after each snowfall or freezing rain. We have made numerous complaints to the city in the past with no results. We don't have sidewalks so it's extremely dangerous for pedestrians as well as drivers. We have witnessed accidents in past years, one even including a school bus due to the extremely icy conditions. We would like to know why our streets are neglected and never salted. Why do we not get the same service as surrounding streets?

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

À 20 h 36, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31).

#### **CM23 0036**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, un terrain dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, d'une superficie totale de 23 235 mètres carrés, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, qui sera versé dans le domaine privé, lequel est constitué d'une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 26 056 816 \$, plus les taxes applicables / Imputer les revenus de loyers ainsi que cette dépense à hauteur de 73,54 % pour un montant de 19 161 672 \$, plus les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 23 235 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, située à l'intersection de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard de l'Assomption et de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, qui sera versé dans le domaine privé, pour la somme totale de 26 056 816 \$, en plus des taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de signer le projet d'acte pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer les revenus de loyers ainsi que cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 73,54 % par l'agglomération, pour un montant de 19 161 672 \$ plus les taxes applicables;
- 5- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Hydro-Québec ou du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, le cas échéant;
- 6- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229245011  
80.01 (20.27)

---

### CM23 0037

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de projets de transition énergétique du parc immobilier de la Ville pour une période de quatre ans (Montant estimé de l'entente : 3 833 179,38 \$, taxes incluses (contrat : 3 221 159,15 \$ + contingences : 483 173,87 \$ + incidences : 128 846,37 \$)) - Appel d'offres public 22-19540 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de projets de transition énergétique du parc immobilier de la Ville, pour une somme maximale de 3 221 159,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19540;
- 3- d'autoriser une dépense de 483 173,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 128 846,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lemay Co inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1225895002  
80.01 (20.28)

---

### CM23 0038

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour le lot 0101 « Travaux de conditions générales » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 965 397,23 \$, taxes incluses (contrat : 3 448 171,50 \$, taxes incluses + contingences : 517 225,73 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15852 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le lot 0101 « Travaux de conditions générales », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 448 171,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15852;
- 3- d'autoriser une dépense de 517 225,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229057007  
80.01 (20.29)



**CM23 0039****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) et solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois (Montant estimé de l'entente : 8 190 868,44 \$, taxes incluses (contrat : 7 122 494,30 \$ + variation de quantité : 1 068 374,14 \$) - Appel d'offres public 22-19517 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web et solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une somme maximale de 8 190 868,44 \$, taxes incluses (contrat : 7 122 494,30 \$ + variation de quantité : 1 068 374,14 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19517;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227655004  
80.01 (20.30)

**CM23 0040****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes la compagnie de location d'autos Enterprise Canada (lots 1, 2, 3, 5) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc. (lot 4) pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS - Entente d'approvisionnement de deux ans avec option de renouvellement d'un an - (Montant estimé des ententes : 9 538 780,84 \$, taxes incluses (contrat : 7 948 984,03 \$ + contingences : 1 589 796,81 \$)) - Appel d'offres public 22-19586 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres avec La compagnie de location d'autos Enterprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc., plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19586;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 1	4 084 716,83 \$
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 2	1 189 473,86 \$
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 3	450 690,50 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 4	944 902,49 \$
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 5	1 279 200,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 589 796,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de La compagnie de location d'autos Enterprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227567005  
80.01 (20.31)

---

### CM23 0041

#### **Approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour la prise en charge d'un immeuble localisé au 804-814 rue Irène dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la signature d'une convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'un immeuble localisé au 804-814, rue Irène dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1223867007  
80.01 (20.32)

---

---

À 20 h 43,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0042**

**Diminuer de 8,10 M\$ (passant de 33,1 M\$ à 25,0 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2022 pour la Ville de Montréal résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville / Ajuster la répartition finale, entre les compétences municipales, de l'amortissement de la mesure transitoire mise en place en 2018 pour les pertes des régimes de retraite, soit une augmentation de l'affectation de 45 000 \$ au niveau municipal et une diminution de l'affectation de 45 000 \$ au niveau de l'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de diminuer de 8,10 M\$ (passant de 33,1 M\$ à 25,0 M\$) pour l'année financière 2022, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2022;
- 2- d'ajuster la répartition finale, entre les compétences municipales, de l'amortissement de la mesure transitoire mise en place en 2018 pour les pertes des régimes de retraite, soit une augmentation de l'affectation de 45 000 \$ au niveau municipal et une diminution de l'affectation de 45 000 \$ au niveau de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1220029006  
80.01 (30.01)

---

**CM23 0043**

**Approuver la révision des lignes directrices pour l'inscription et la gestion des sites inscrits au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal / Approuver l'inscription de trois grands parcs au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal (parc-nature du Bois-de-Saraguay, parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et secteur du Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les lignes directrices révisées du Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal, ainsi que l'inscription du parc-nature du Bois-de-Saraguay, du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et du secteur du Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest à ce Répertoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1228165001  
80.01 (30.02)

**CM23 0044**

**Consentir à la réorganisation corporative du contractant Pomerleau inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (CG18 0555) / Prendre acte de la lettre du 19 décembre 2022**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de consentir, à toutes fins que de droit, à la réorganisation corporative de Pomerleau inc., entreprise retenue par la Ville de Montréal pour offrir des services professionnels en gérance de construction dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, considérant que la réorganisation n'a aucun effet préjudiciable sur les droits de la Ville et ne représente aucun risque additionnel à l'égard du contrat de gérance de construction;
- 2- de prendre acte de la lettre du 19 décembre 2022 de Pomerleau inc.

Adopté à l'unanimité.

1227737007  
80.01 (30.03)

---

---

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0045**

**Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche ».

Adopté à l'unanimité.

1223277003  
80.01 (42.01)

---

#### **CM23 0046**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de modifier la liste des motifs d'absence sans pénalité**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Aref Salem  
M. Benoit Langevin  
Mme Vana Nazarian

d'apporter la modification suivante :

D'amender le « *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053)* » afin d'ajouter un neuvième point à l'article 7 qui se lirait comme suit :

*9<sup>e</sup> une absence pour cause d'allaitement de son enfant.*

---

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par Mme Black.

---

La présidente du conseil remercie la conseillère Christine Black pour son intervention et cède la parole au conseiller Robert Beaudry qui indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et déclare l'amendement proposé adopté.

---

Le débat se poursuit sur le point 80.01 (42.02) tel qu'amendé.

---

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.02), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1223599002  
80.01 (42.02)

---

#### **CM23 0047**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1228018006  
80.01 (42.03)

---

## **CM23 0048**

### **Nomination d'un membre au Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la nomination de Stanley Péan, en remplacement de Katia Grubisic, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
- 2- de remercier la membre sortante, pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1228021007  
80.01 (51.01)

---

À 21 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0049**

**Conclure des ententes-cadres avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., (lots 1A et 2) pour la fourniture et la livraison de produits chimiques, de briquettes de chlore, d'accessoires et de réactifs pour tests d'eau, pour une période de trente-six mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes-cadres : 1 827 133,98 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 1 588 812,16 \$ + variation des quantités : 238 321,82 \$) - Appel d'offres public 22-19578 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0022;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les produits chimiques et les briquettes de chlore, et ce, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19578 et au tableau joint pour les prix reçus;

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
Aquatechno spécialistes aquatiques inc.	Lot 1a	783 987,16 \$
Aquatechno spécialistes aquatiques inc.	Lot 2	804 825 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 238 321,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Aquatechno spécialistes aquatiques inc. pour les lots 1a et 2;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229841001

**CM23 0050**

**Résilier le contrat accordé à Énergère inc. (CM22 0924), fournisseur unique, pour la fourniture et la livraison de nœuds et passerelles du manufacturier Telematics Wireless pour le système de gestion intelligente d'éclairage**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0013;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de résilier le contrat accordé de gré à gré à Énergère inc. (CM22 0924) pour la fourniture et la livraison de nœuds et passerelles du manufacturier Telematics Wireless pour le système de gestion intelligente d'éclairage, d'une durée de 12 mois - Avis d'intention 1540085.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1224983004



**CM23 0051**

**Conclure une entente-cadre avec Longus Équipement inc. pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3,5 verges cubes avec équipements et accessoires, pour une durée approximative d'une année - Montant estimé de l'entente : 4 549 978,39 \$, taxes incluses (contrat : 3 791 648,66 \$ + contingences : 758 329,73 \$) - Appel d'offres public 22-19629 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0008;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative d'un an par laquelle Longus Équipement inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3.5 VG3 avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 3 791 648,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19629;
- 2- d'autoriser une dépense de 758 329,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Longus Équipement inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation au programme décennal d'immobilisation (PDI) du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1225382037

**CM23 0052**

**Conclure trois ententes-cadres avec USD Global Inc. pour la distribution des outils de collecte dans le cadre du déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 652 111,01 \$, taxes incluses (contrat : 621 058,10 \$ + contingences : 31 052,91 \$) - Appel d'offres public 22-19653 (un seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0024;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, par lesquelles USD Global inc., seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles ci-après désignés s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de distribution des outils de collecte dans le cadre du déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots et totalisant une sommes maximale de 621 058,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19653;

<b>Firmes</b>	<b>Lots</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
USD Global Inc.	Lot 1	212 067,02 \$
USD Global Inc.	Lot 2	191 698,39 \$
USD Global Inc.	Lot 3	217 292,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 31 052,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les trois lots;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1229403003

---

### **CM23 0053**

**Autoriser le financement des dépenses supplémentaires nécessaires au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) sur le domaine privé par une réduction du budget des contingences initialement prévue pour la partie publique et l'augmentation de la dépense de la partie privée pour un montant total de 10 879,95 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 429710 accordé à Cojalac inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue de la Brunante, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont (CM22 0604)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser le financement des dépenses supplémentaires nécessaires au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) sur le domaine privé par une réduction du budget des contingences initialement prévue pour la partie publique d'un montant de 10 879,95 \$, taxes incluses, et l'augmentation de la dépense de la partie privée pour le même montant, dans le cadre du contrat 429710 (CM22 0604);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227231035

---

À 21 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0054**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Saint-Antoine, de la rue du Couvent à la rue Rose-de-Lima et à l'intersection de la côte de la Place-d'Armes, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie - Dépense totale de 612 353,40 \$, taxes incluses (contrat : 496 694 \$ + contingences : 49 669,40 \$ + incidences : 65 990 \$) - Appel d'offres public 501602 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0031;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Insituform technologies ltée, un contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Saint-Antoine, de la rue du Couvent à la rue Rose-de-Lima et à l'intersection de la côte de la Place-d'Armes, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 694 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501602;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 669,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 990 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform technologies ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227231079

---

**CM23 0055**

**Accorder un contrat à Demospec Décontamination inc. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 2 - Dégarnissage intérieur et décontamination, dans le cadre du projet de sécurisation et de décontamination de l'ex-caserne 11, située aux 1212-1216, rue Ontario Est - Dépense totale de 547 679,59 \$, taxes incluses (contrat : 453 564,88 \$ + contingences : 68 034,73 \$ + incidences : 26 079,98 \$) - Appel d'offres public IMM-15849 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0026;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demospec Décontamination inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du Lot 2 - dégarnissage intérieur et décontamination, dans le cadre du projet de sécurisation et de décontamination de l'ex-caserne 11, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 564,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15849;
- 2- d'autoriser une dépense de 68 034,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 26 079,98 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Demospec Décontamination inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1228115002

---

### **CM23 0056**

**Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Pitfield et l'avenue Martin, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Pierrefonds-Roxboro**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0035;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Pitfield et l'avenue Martin;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 315 076,34 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 315 076,34 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1229486001

---

**CM23 0057**

**Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque et maison de la culture Espace Rivière de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée par les firmes Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., Coarchitecture inc. et LGT inc. - Dépense totale : 7 765 664,44 \$, taxes incluses (contrat : 6 339 999,74 \$ + contingences : 678 390,44 \$ + incidences : 747 274,26 \$) - Appel d'offres IMM-15834 (16 dépôts de candidatures) / Approuver le projet de contrat avec le lauréat à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0032;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque et maison de la culture Espace Rivière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée par les firmes Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., Coarchitecture inc. et LGT inc., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 339 999,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15834;
- 2- d'approuver le projet de contrat avec le lauréat;
- 3- d'autoriser une dépense de 678 390,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 747 274,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., Coarchitecture inc. et LGT inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.09 1224362001

**CM23 0058**

**Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Yann Pocreau pour la réalisation de l'oeuvre d'art public « Les diamants irréguliers » inscrite à l'entente entre la Ville de Montréal et l'UQAM (CA18 240179) dans le cadre du programme Accès jardins - Dépense totale de 248 920,88 \$, taxes incluses (contrat : 235 698,75 \$ + contingences : 13 222,13 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0033;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Yann Pocreau, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Les diamants irréguliers », inscrite à l'entente entre la Ville et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le cadre du programme Accès jardins pour une somme maximale de 235 698,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art entre la Ville de Montréal et Yann Pocreau;

- 3- d'autoriser une dépense de 13 222,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227641002

---

À 21 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0059**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hublot51 inc. pour la direction artistique et la réalisation de la programmation estivale 2023 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin » - Dépense maximale de 137 938,96 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hublot51 inc. pour la direction artistique et la réalisation de la programmation estivale 2023 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin » pour une somme maximale de 137 938,96 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de services professionnels;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1226312008

---

**CM23 0060**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île un terrain vacant d'une superficie de 45 172,1 mètres carrés, situé au sud du boulevard Métropolitain et à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la construction d'une école secondaire et d'un centre de formation aux adultes, et ce, sans considération monétaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île un terrain vacant d'une superficie de 45 172,1 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots 1 110 504, 1 110 505, 1 110 506, 1 110 510, 1 114 667, 3 649 271, 6 458 871, 6 458 873, 6 458 874, 6 458 876, 6 458 878 et 6 458 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé côté sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la construction d'une nouvelle école secondaire et d'un centre de formation aux adultes, sans considération monétaire, le tout selon les conditions mentionnées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de cession dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1214501012

---

**CM23 0061**

**Approuver un projet d'acte modifiant l'emprise de la servitude sur un terrain vacant situé sur la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Cavendish et la rue Lily-Simon, au sud de la voie ferrée, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de la vente dudit terrain vacant conclue avec Commerce d'automobiles GPA inc. (CM21 0077) et ce sans contrepartie monétaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0040;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte modifiant l'emprise de la servitude aux fins d'utilité publique d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc du lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, subséquent à la vente dudit terrain à Commerce d'automobiles GPA inc. (CM21 0077), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1227723010

---

**CM23 0062**

**Accorder un soutien financier 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 500 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 24<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière du 16 au 26 février 2023 / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$, taxes incluses, et un soutien technique estimé à 500 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc., afin de soutenir la 24<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1227317027

---

**CM23 0063**

**Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la prolongation de la 24<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière dans le cadre de la semaine de relâche du 27 février au 5 mars 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0050;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$, taxes incluses, à Festival Montréal en Lumière inc., afin de soutenir la prolongation de la 24<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227317028

---



---

À 21 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0064**

**Accorder un soutien financier de 450 000 \$ à Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2025, afin de soutenir sa mission pour les années 2023, 2024 et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025, afin de soutenir sa mission pour les années 2023, 2024 et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1220348015

---

#### **CM23 0065**

**Autoriser la modification à la répartition des coûts assumés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau (DRE), au montant de 1 166 599,60 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Construction Deric inc., pour des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly (CM22 1324)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0029;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser le réaménagement du financement entre le Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE) et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour la somme de 1 116 599,60 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 434810 (CM22 1324), accordé à Construction Deric inc., pour des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1227231064

---

**CM23 0066**

**Autoriser une dépense additionnelle de 833 931,26 \$, taxes incluses, pour les services professionnels afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Dollard-St-Laurent, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV inc. et Delisle, Despaux et associés (CM18 1253), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 397 531,93 \$ à 2 231 463,19 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0052;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 694 942,73 \$, taxes incluses, pour les services professionnels afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV. inc. et Delisle, Despaux et associés (CM18 1253), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 397 531,93 \$ à 2 231 463,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 138 988,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1220765003

---

**CM23 0067**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Université de Montréal afin de mettre en place la communauté de pratiques Équité-Diversité-Inclusion (EDI) et coordonner ses activités, pour une somme maximale de 199 669 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail 2021-2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0083;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré, pour l'année 2023, par lequel l'Université de Montréal (sa Chaire BMO) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la création, l'animation et l'évaluation d'une communauté de pratiques Équité-Diversité-Inclusion, pour une somme maximale de 199 669 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, pour l'initiative Montréal au travail 2021-2024, conformément à son offre de services en date du 12 décembre 2022, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1228122002

---

**CM23 0068**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Valérie Blass, artiste professionnelle, pour l'intégration d'interventions artistiques « L'Ami des ruines » (titre provisoire) dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue McGill College dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 264 725 \$, taxes incluses (Contrat : 1 149 750 \$ + contingences : 114 975 \$) - Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0084;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Valérie Blass, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation d'interventions artistiques « L'Ami des ruines » (titre provisoire) dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue McGill College, pour une somme maximale de 1 149 750 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Valérie Blass, établissant les modalités et conditions de versement de cette somme;
- 3- d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1227637005

---

À 21 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0069**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc., pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation - Montant estimé de l'entente : 2 972 822,35 \$, taxes incluses (contrat : 2 831 259,38 \$ + contingences : 141 562,97 \$) - Appel d'offres public 22-19348 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0086;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle FNX-INNOV inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation, pour une somme maximale de 2 831 259,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19348;
- 3- d'autoriser une dépense de 141 562,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des projets d'aménagement urbain et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228848025

**CM23 0070**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour les travaux d'aménagement du centre Sanaaq dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 41 512 816,57 \$, taxes incluses (contrat : 35 775 999,99 \$ + contingences : 2 504 320 \$ + incidences : 3 232 496,58 \$) - Appel d'offres public IMM 15821-1 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0081;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du centre Sanaaq, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 775 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15821-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 504 320 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 3 232 496,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Unigesco inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227444001

---

### **CM23 0071**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 709 286,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1766 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0088;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 709 286,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1766;
- 3- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Geninov inc. à cet effet;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.23 1220649008

---

**CM23 0072**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, un terrain dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, d'une superficie totale de 29 086,9 mètres carrés, à des fins de réserve foncière, qui sera versé dans le domaine privé, lequel est constitué du lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 26 056 816 \$, plus les taxes applicables / Imputer les revenus de loyers ainsi que cette dépense à hauteur de 26,46 % pour un montant de 6 895 144 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0092;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 29 086,9 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, situé en front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de réserve foncière, qui sera versé dans le domaine privé, pour la somme de 26 056 816 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de signer le projet d'acte pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer les revenus de loyers ainsi que cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 26,46 % par la ville centrale, pour un montant de 6 895 144 \$ plus les taxes applicables;
- 5- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Hydro-Québec ou du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur, le cas échéant;
- 6- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1229245011

---

**CM23 0073**

**Accorder un soutien financier maximal de 2 400 000 \$ à l'Agence de mobilité durable pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0094;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 400 000 \$ à l'Agence de mobilité durable (AMD), pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1229472005

À 21 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.26 et 20.27.

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 24 janvier 2023, à 9 h 30.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 23 janvier 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 24 janvier 2023 – 9 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Christine Black, Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais et Mme Dominique Ollivier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Magda Popeanu.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL (06-051) DE LA CONSEILLÈRE VANA NAZARIAN, DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM ET DU CONSEILLER BENOIT LANGEVIN AU POINT 42.06 :**

Mme Christine Black, Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais et Mme Dominique Ollivier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL (06-051) DE LA CONSEILLÈRE VANA NAZARIAN, DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM ET DU CONSEILLER BENOIT LANGEVIN AU POINT 42.06 :**

Mme Magda Popeanu.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.06 :**

Mme Christine Black, Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais et Mme Dominique Ollivier.



**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.06 :**

Mme Magda Popeanu.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
 M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
 M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur  
 Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Elle invite ensuite les personnes présentes à observer une minute de silence dédiée à la mémoire de deux personnes qui ont marqué le paysage culturel québécois.

Tout d'abord, Mme Lori Saint-Martin, écrivaine, professeure et traductrice de renom, qui nous a quittés en octobre dernier. Elle était une véritable passionnée de la langue française, cette Ontarienne de naissance avait trouvé en notre métropole un endroit idéal pour assouvir sa passion, elle qui fut professeure au Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal et coordonnatrice de la recherche à l'Institut de recherches et d'études féministes de la même université. Reconnue dans le milieu littéraire au Québec, Mme Saint-Martin a publié de nombreux romans et recueils de nouvelles et a signé plus d'une centaine de traductions qui lui ont valu une renommée internationale.

La présidente enchaîne avec M. Marcel Lefebvre, parolier, réalisateur et metteur en scène d'exception qui nous a quittés le 26 novembre dernier. De Ginette Reno à Roch Voisine, en passant par le regretté Jean Lapointe, nombreux sont les artistes à qui Marcel Lefebvre a prêté sa plume, contribuant à quelques-uns de leurs plus grands succès. Le Québec se souviendra également de l'apport marquant de M. Lefebvre dans le monde de la publicité, où il demeure un des pionniers du genre. La présidente du conseil offre toutes ses sympathies aux familles et aux proches de Mme Lori Saint-Martin et de M. Marcel Lefebvre.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte en souhaitant d'excellents travaux à toutes et tous.

**1 - Période de questions du public**

À 9 h 41, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	En ce qui a trait à sa liberté d'expression, est-ce que l'Administration va reconnaître que sa situation est comparable à celle de Raif Badawi? / Commentaires sur la réponse reçue de convenir d'être en désaccord, et sur quelle bases peut-on justifier cette réponse liée à sa situation avec l'église unitarienne?

N'ayant plus d'autres questions et en vertu du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 44. Elle remercie la personne du public qui a soumis sa question en se déplaçant à l'hôtel de ville afin de faire état de ses préoccupations aux membres du conseil.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 44, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration va remédier aux failles du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle? / Qu'est-ce qu'un logement abordable au sens de l'Administration et à qui s'adresse-t-il?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Dans le but de soutenir la construction de 60 000 logements, quelle est la situation concernant la <i>cellule facilitatrice</i> et quelles sont les solutions mises de l'avant? / Quelles sont les garanties que cette information sera connue dans un mois et quel est le plan d'action?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quelles sont les actions mises de l'avant par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) pour accueillir les nouveaux arrivants? / Qu'est-ce qui sera fait de manière urgente?

À 10 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Chantier avenue Pierre-De Coubertin : sécurité des piétons et cyclistes et desserte de la Société de transport de Montréal (STM) – Quelles sont les solutions envisagées pour sécuriser ce secteur? / Combien coûteront ces travaux et qui paiera?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 04.

À 10 h 04, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.26 et 20.27.

**CM23 0074**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Société de développement social pour la poursuite et la bonification de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, pour la somme maximale de 2 597 003,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0085;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré par lequel Société de développement social s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour assurer la continuité et la bonification du déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 597 003,90 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de services en date du 15 décembre 2022 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228438001

**CM23 0075**

**Approuver l'Addenda 4 de modification accessoire au contrat 20-18152 de collecte et de transport des matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve avec l'entreprise Derichebourg Canada Environnement (CM20 0807) du 25 août 2020 visant à permettre de modifier l'horaire de collecte selon une fréquence aux deux semaines**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0076;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 4 de modification accessoire au contrat 20-18152 de collecte et de transport des matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve conclu avec Derichebourg Canada Environnement (CM20 0807) visant à permettre de modifier l'horaire de collecte selon une fréquence aux deux semaines;
- 2- d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement à signer l'Addenda 4 de modification accessoire au contrat 20-18152.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

D'apporter les modifications suivantes :

de mandater le Service des affaires juridiques afin de réviser la clause 8 de l'Addenda 4 de modification accessoire au contrat 20-18152 afin de maintenir la collecte hebdomadaire pendant la période estivale, soit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, dans tous les secteurs de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve desservis par l'adjudicataire, incluant les secteurs PP-43E- E et PP-43E-O, secteurs où la collecte des ordures ménagères à un intervalle de deux semaines est maintenue aux termes du projet-pilote;

ET

de mandater l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve d'effectuer un suivi de performance périodique en lien avec l'espacement de la collecte des ordures ménagères combinée à la collecte des matières organiques pour l'ensemble des secteurs visés au contrat 20-18152 et afin de prendre des décisions éclairées quant aux améliorations à apporter pour accroître la participation à la collecte des matières organiques.

---

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle.

---

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui indique que l'Administration n'est pas en faveur de l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle.

La présidente du conseil cède ensuite la parole à la conseillère Nancy Blanchet, au nom de l'équipe LaSalle, ainsi qu'aux conseillers Serge Sasseville et Craig Sauvé qui affirment également être en désaccord avec l'amendement proposé. Le conseiller Luis Miranda, au nom de l'équipe Anjou, mentionne quant à lui être en accord avec la proposition d'amendement.

À la suite des intentions exprimées, la présidente du conseil déclare la proposition d'amendement de M. Hénault-Ratelle rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur le point 20.27.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Pierre Lessard-Blais qui soulève une question de privilège concernant les propos tenus par le conseiller Julien Hénault-Ratelle; ce dernier a fait mention d'un manque de communication entre les élus-es de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. M. Lessard-Blais souligne que cette situation n'est pas vraie puisque les élus-es de cet arrondissement se rencontrent à toutes les semaines. La présidente en prend note et le remercie.

La présidente cède ensuite la parole à la conseillère Marie-Andrée Mauger afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227281001

---

À 11 h 42,

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0076**

**Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques, Centre PHI et MTELUS, et du permis de réunions de Livart, dans le cadre des événements soutenus par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool »**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0057;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Livart, enregistré au numéro 1171452106, dans le cadre des trois événements Perma-Culture qu'il organise et qui sont soutenus par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». Les trois événements se dérouleront les 28 janvier, 25 février et 10 mars 2023 de 22 h à 6 h au Livart;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre de l'événement Soirées Après-Ski Igloofest organisé par l'organisme Igloofest (NEQ. 1164809254) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 11 février 2023 de 23 h à 6 h à la SAT Société des arts technologiques;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre de l'événement Les 24 h du Vinyle qu'il organise et qui est soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 25 février 2023 de 20 h jusqu'à 20 h le 26 février 2023, à la SAT Société des arts technologiques;
- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Centre PHI, enregistrée au numéro 1163247027, dans le cadre de l'événement Nuit Blanche au Centre PHI organisé par l'organisme PHI Muse inc. (NEQ. 1171999486) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 25 février 2023 de 22 h à 6 h au Centre PHI;
- 5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme MTELUS, enregistrée au numéro 3375080283, dans le cadre de l'événement Célébration musicale 24 h organisé par l'organisme Festival Montréal en lumière inc. (NEQ. 1174743113) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 25 février 2023 de 20 h à 6 h au MTELUS.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1228994011

**CM23 0077**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2023 - Dépense de 466 780,23 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0053;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'au Carrefour du capital humain de l'UMQ, pour l'année 2023 pour une somme de 466 780,23 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1224784006

---

### **CM23 0078**

#### **Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 - Dépense de 434 461,59 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0097;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2023-2024 à la FCM, au montant de 434 461,59 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1224784007

---

### **CM23 0079**

#### **Accepter la planification des besoins d'espace 2022 du Centre de services scolaire de Montréal, sous réserve des commentaires de la Ville**

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0102;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Montréal, sous réserve des commentaires à être acheminés par lettre.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239856001

---

**CM23 0080**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Mme Gracia Kasoki Katahwa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1225258001

---

**CM23 0081**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1224341001

---

**CM23 0082**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1229066002

---

**CM23 0083**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement autorisant un emprunt de 76 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » - volet ville centrale**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 76 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » (volet ville centrale), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1228144001

---

**CM23 0084**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (21-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 31 600 000 \$**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (21-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 31 600 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1225373006

---

**CM23 0085**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 52 600 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 600 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1228862004

---



---

À 11 h 45,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0086**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1503;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1503;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022, par sa résolution CE22 2055;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1224815003

*Règlement 23-001*

---

**CM23 0087**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissage des parcs locaux**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissage des parcs locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1504;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissage des parcs locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1504;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022, par sa résolution CE22 2056;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissage des parcs locaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1224815004

*Règlement 23-002*

---

**CM23 0088**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1505;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1505;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022, par sa résolution CE22 2057;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1224815005

*Règlement 23-003*

---

**CM23 0089**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1506;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1506;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022, par sa résolution CE22 2058;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.04 1226006002

*Règlement 23-004*

---

**CM23 0090****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1507;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1507;

Vu l'avis public publié par le greffier le 21 décembre 2022 dans *Le Devoir* et *Montreal Gazette*, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2124;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Vana Nazarian

appuyé par M. Aref Salem  
M. Benoit Langevin

D'apporter la modification suivante :

d'amender le « Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » afin d'ajouter un neuvième point au premier alinéa de l'article 5.3 qui se lirait comme suit :

9° une absence pour cause d'allaitement de son enfant;

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Vana Nazarian pour sa proposition et déclare l'amendement proposé adopté.

La présidente du conseil met aux voix le point 42.05 tel qu'amendé, le déclare adopté à l'unanimité, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence, en présence de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

42.05 1223599001

*Règlement 02-039-9*

---

**CM23 0091**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2022 par sa résolution CM22 1508;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2022 par sa résolution CM22 1508;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2126;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Vana Nazarian

appuyé par M. Aref Salem  
M. Benoit Langevin

D'apporter les modifications suivantes :

d'amender le « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », afin de modifier les paragraphes 1 et 2 de l'article 20 (Section II) qui se liraient comme suit :

1° lors d'une séance ordinaire :

- a) la première séance : de 9 h 30 à 12 h 30, de 14 h à 17 h et de 19 h à 20 h 30;
- b) toute séance subséquente : de 9 h 30 à 12 h 30, de 14 h à 17 h et de 19 h à 20 h 30;

2° lors d'une assemblée extraordinaire : de 9 h 30 à 12 h 30, de 14 h à 17 h et de 19 h à 20 h 30.

d'amender le « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », afin de modifier le premier alinéa de l'article 22 (Section II) qui se lirait comme suit :

« À moins que le conseil n'en décide autrement, une assemblée est ajournée automatiquement, sans qu'il soit nécessaire qu'une motion à cette fin ne soit adoptée, lorsqu'à 20 h 30 aucune motion d'ajournement des travaux n'a été adoptée par le conseil. »

---

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par Mme Nazarian.

---

La présidente du conseil remercie la conseillère Vana Nazarian pour sa proposition et cède la parole au conseiller Robert Beaudry qui indique que l'Administration est en désaccord avec l'amendement proposé.

---

Le débat se poursuit sur l'amendement proposé par Mme Nazarian.

---

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé par Mme Nazarian et MM. Salem et Langevin.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (22)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sauvé et Sasseville (35)

**Ouverture des portes :** La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et la conseillère Julie Roy, entrent dans la salle des délibérations et déclarent que si elles avaient été présentes au moment de ce vote elles auraient votées contre cette proposition.

**Résultat :** En faveur : 22  
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'amendement de Mme Nazarian et de MM. Salem et Langevin rejeté à la majorité des voix. Puis, elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et propose un vote inversé sur le point 42.06. La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris. M. Alex Norris indique que l'Administration est en accord avec cette proposition.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sauvé et Sasseville (37)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (22)

**Résultat :** En faveur : 37  
Contre : 22

La présidente du conseil déclare le point 42.06 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.06 1223599005

*Règlement 06-051-8*

---

**CM23 0092**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 1030, rue Beaubien Est, et constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre d'un projet de logement social**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (21-14) pour le terrain constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de deux à cinq étages hors-sol, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (21-14) pour le terrain constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de deux à cinq étages hors-sol;
- 2- d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1229444006

*Règlement P-04-047-242*

---

**CM23 0093**

**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec »**

Le conseiller Pierre Lessard-Blais déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022, par sa résolution CM22 0523 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 0523 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 avril 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal du 2 juin au 30 août 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 19 décembre 2022 par sa résolution CM22 1398;

Attendu qu'à la suite de cette consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec »;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 13 avril 2022 et du 18 janvier 2023, par ses résolutions CE22 0612 et CE23 0108;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le Règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1225378001

*Règlement 22-023*

---



**CM23 0094****Désignation d'un membre au bureau des fiduciaires de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal (Musée du Château Ramezay)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0056;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver la désignation de Mme Marie-Claude Baril, conseillère d'arrondissement dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour combler le poste vacant à titre de représentante de la Ville de Montréal de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal (Musée du Château Ramezay);
- 2- de rendre effective cette désignation dès son approbation par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1228021008

---

**CM23 0095****Motion de l'opposition officielle demandant la création d'un programme visant le report du paiement de la taxe foncière pour les aînés propriétaires à faible revenu**

*Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, et la conseillère Caroline Bourgeois, déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que la population montréalaise a subi une forte inflation de 6,9 % en 2022;

Attendu qu'environ un ménage montréalais sur cinq a déclaré vivre sous le seuil du faible revenu en 2021;

Attendu que selon les données 2021 de Statistique Canada, environ 23 % des ménages de la Ville de Montréal avaient pour principal soutien financier une personne de 65 ans et plus, soit en majorité des personnes retraitées ayant un revenu fixe;

Attendu que selon le rôle d'évaluation foncière 2023-2025, la valeur foncière des propriétés de la Ville de Montréal a bondi en moyenne de 31,4 %;

Attendu que les charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels ont augmenté de 4,1 %;

Attendu que la variation de l'impôt foncier d'une propriété dépend en grande partie de la variation de sa valeur;

Attendu que la hausse de l'impôt foncier peut s'avérer substantiellement supérieure à la hausse du coût de la vie ou des revenus du propriétaire, surtout dans les quartiers qui ont connu une forte activité immobilière;

Attendu que la littérature scientifique démontre qu'une augmentation de la taxe foncière peut entraîner une hausse du taux de déménagement involontaire chez les propriétaires et chez les locataires, et ce, particulièrement chez les personnes âgées;

Attendu que les programmes d'aide visant à réduire les effets financiers de cette hausse aident à limiter les retards de paiement et les déménagements;

Attendu que le déménagement involontaire a un impact sur la santé mentale, peut causer un déracinement et de l'isolement et que ce phénomène s'est accentué auprès des personnes âgées durant la pandémie;

Attendu que plusieurs juridictions ont adopté la possibilité d'un report du paiement de la taxe foncière, notamment la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, le Yukon, la Californie ainsi que des villes comme Halifax et Ottawa;

Attendu que le gouvernement du Québec offre déjà une subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales, mais que cette subvention est restreinte à une faible proportion de propriétaires en raison des nombreux critères qui leur sont imposés;

Attendu que la Ville de Montréal ne possède pas les pouvoirs pour mettre en place un programme de report d'impôts fonciers à elle-seule, et que c'est le gouvernement du Québec qui peut lui donner la capacité de le faire;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Robert Beaudry

Et résolu :

que le conseil municipal mandate l'administration de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que la Ville de Montréal puisse mettre en place un programme de report d'impôts fonciers pour les personnes propriétaires à faible revenu, notamment les personnes aînées propriétaires ayant un faible revenu, qui permettra de reporter le paiement de la hausse de la taxe foncière jusqu'à la vente de leur propriété.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Salem expose les enjeux financiers liés à une certaine catégorie de propriétaires dont les personnes aînées à faible revenu. Il insiste notamment sur le principe au cœur de cette motion qui est de reporter les impôts fonciers de ces personnes jusqu'à la vente de leur propriété. En terminant, il est d'avis que des critères devront être établis à cet effet.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Aref Salem pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois, en débutant, souhaite diminuer le fardeau financier des personnes aînées à faible revenu. Elle indique aussi que d'autres mesures en ce sens ont été mises de l'avant. En conclusion, elle précise que l'Administration ne pourra agir seule dans ce dossier; le gouvernement du Québec doit lui conférer la capacité de mettre en place un programme de report d'impôts fonciers.

La présidente du conseil remercie Mme Bourgeois et cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui souligne notamment la portée de cette motion incluant toutes les personnes propriétaires à faible revenu.

Enfin, la présidente remercie M. DeSousa, met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

---

## CM23 0096

### **Motion de l'opposition officielle en faveur de l'introduction de l'indice du « revenu viable » dans le calcul et la méthode de répartition des fonds de la prochaine entente Ville-MTESS**

*Le conseiller Benoit Langevin et la conseillère Josefina Blanco déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2002 par l'Assemblée nationale du Québec, instituant ainsi une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ayant comme objectif de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un plan « Solidarité, équité et inclusion, plan d'action 2021-2025 » pour réaffirmer son statut de gouvernement de proximité dans le cadre de sa Politique de développement social : Montréal de tous les possibles! qui vise notamment à assurer la sécurité alimentaire des plus vulnérables et favoriser l'accès à une saine alimentation;

Attendu que l'inflation alimentaire a atteint une hausse record de 6,6 % en 2022, alors que la tendance oscillait entre 1 % et 3 % entre 2011 et 2020, et qu'elle a atteint 3,7 % en 2021 à Montréal;

Attendu que, d'après le rapport du Dispensaire diététique de Montréal paru en octobre 2022, le coût minimal annuel d'un panier de provisions nutritif et économique a augmenté de 15 % par rapport à celui de 2021, et que de nombreux aliments connaissent une augmentation d'une ampleur jamais vue à Montréal tels que les pâtes alimentaires (+116 %), les légumineuses (+17 %), la farine blanche (+225 %), le sucre blanc (+25 %) et la margarine (+51 %);

Attendu que, d'après le dernier Bilan Faim compilé pour le mois de mars 2022, les banques alimentaires desservies en denrées par Moisson Montréal doivent répondre à une augmentation de 25,8 % des demandes d'aide par rapport à mars 2021 et cette proportion ne représente qu'une partie des demandes de l'ensemble des banques alimentaires de l'île de Montréal;

Attendu qu'un ménage sur cinq à Montréal est en situation de faible revenu, calculé selon les seuils de faible revenu après impôt au recensement de 2021;

Attendu qu'une personne sur quatre sur l'île de Montréal se trouve dans un ménage qui consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement, d'après le rapport Signes vitaux du Grand Montréal - Logement du Grand Montréal réalisé par l'Institut du Québec, la Fondation du Grand Montréal et Centraide en novembre 2022;

Attendu que, selon une étude menée en octobre 2016 par Centraide et l'Institut de recherche scientifique du Québec, les deux tiers des travailleurs en situation de pauvreté étaient établis à Montréal, et plus spécifiquement dans les quartiers Parc-Extension (30,7 %), Peter-McGill (19,7 %), Côte-des-Neiges (18,9 %), Petite-Bourgogne (18,5 %), Pointe-Saint-Charles (18,2 %), Saint-Michel (17,6 %) et Saint-Henri (17,5 %) et Montréal-Nord (17,0 %);

Attendu que l'indice de mesure de la pauvreté privilégié par le gouvernement du Québec est l'indice de mesure du panier de consommation (MPC);

Attendu que la MPC est une mesure fiable, reconnue et crédible mesurant directement la privation matérielle, mais qu'elle ne mesure que la couverture minimale des besoins de base des ménages (nourriture, habillement, transport, logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés de 25 à 49 ans et de deux enfants âgés de 9 à 13 ans), sains identifier le niveau de moyens nécessaire à une vie digne et permettant de sortir de la pauvreté;

Attendu que l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a développé un indicateur de sortie de la pauvreté nommé « revenu viable », qui ne mesure pas seulement le revenu minimum pour survivre, mais également si une personne dispose « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société et si elle jouit d'un niveau de vie suffisant ainsi que de la possibilité d'exercer les droits qui lui sont reconnus »;

Attendu qu'en mai 2022, dans son rapport sur l'indice du revenu viable pour trois types de ménage dans sept localités québécoises, dont Montréal, l'IRIS affirme que cet indice « offre un repère nécessaire, crédible et complémentaire à la Mesure du panier de consommation (MPC) pour l'analyse des situations de pauvreté dans le continuum des revenus »;

Attendu qu'aucun indicateur ne couvre en lui seul l'ensemble des facteurs liés à la pauvreté, notamment en raison de l'absence de la prise en compte de la discrimination systémique qui accentue les causes de la pauvreté des femmes et d'autres communautés marginalisées;

Attendu qu'en 2018, une septième entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) a été conclue pour cinq ans, soit du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$, et qu'une révision de la méthode de répartition des fonds, basée sur la mesure du panier de consommation, a été réalisée en juillet 2019;

Attendu qu'en décembre 2018, l'Opposition officielle a déposé une motion pour faire reconnaître le revenu viable comme indicateur de pauvreté; motion qui a été étudiée par la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise (CSDSM);

Attendu qu'en août 2021, en réponse à la deuxième recommandation de la CSDSM d'utiliser l'indice du revenu viable pour bonifier les représentations que la Ville de Montréal fait depuis des années auprès des paliers de gouvernements supérieurs afin de répondre aux besoins réels en matière de lutte à la pauvreté, le comité exécutif s'est montré favorable « à ce que les meilleures ressources disponibles soient utilisées pour étayer les arguments de la Ville lors des représentations auprès des différents paliers gouvernementaux » et a confirmé que « le revenu viable peut faire partie des indicateurs retenus, de la même manière que d'autres mesures de faible revenu fiables et reconnues »;

Attendu que les mesures d'atténuation prévues au début de l'entente 2018-2023 visent l'atteinte de l'équité territoriale complète lors de la négociation des ententes subséquentes, mais que des sommes supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette équité tout en maintenant les seuils de financement historiques des territoires;

Attendu que l'Entente Ville-MTESS arrive à échéance en 2023 et que la Ville est actuellement en phase de négociation avec le gouvernement du Québec pour le renouvellement de cette entente;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin de bonifier l'enveloppe de l'Entente Ville-MESS et afin de favoriser l'atteinte d'une véritable équité territoriale;
- 2- utilise un ensemble d'indicateurs permettant de décrire les aspects distincts de la pauvreté, incluant la MPC et le revenu viable dans le cadre de la renégociation de l'entente avec le gouvernement du Québec;
- 3- utilise un ensemble d'indicateurs permettant de décrire les aspects distincts de la pauvreté, incluant la MPC et le revenu viable, dans le cadre des propositions entourant la répartition de l'Entente Ville-MESS dans une perspective d'équité territoriale.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Benoit Langevin, pour sa présentation.

D'emblée, M. Langevin présente un bref portrait et historique des enjeux de cette motion. Ensuite, il insiste sur la nécessité pour Montréal de se doter d'un indice qui vise à combattre et à réduire la pauvreté, tout autant qu'il permette de soutenir la lutte afin de sortir de cet état. Ultimement, il souhaite que cette motion représente un outil de négociation avec le gouvernement du Québec, que les fonds soient doublés et qu'ils soient mieux répartis.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Langevin pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

Mme Blanco débute en énumérant les principaux éléments qui ont été modifiés dans cette version consensuelle. Elle met l'emphase notamment sur un ensemble d'indicateurs qui sont requis à l'analyse de la pauvreté, et ce, sous différents angles. Elle réitère le travail constant de communication entre les équipes de la Ville et le gouvernement du Québec. Enfin, Mme Blanco assure que l'équité territoriale demeure primordiale et dépend directement de la taille de l'enveloppe disponible pour combattre la pauvreté.

La présidente du conseil remercie Mme Blanco et cède à nouveau la parole au conseiller Benoit Langevin qui exerce son droit de réplique.

Finalement, la présidente remercie M. Langevin, met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

---

À 12 h 51, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée et rappelle que l'assemblée du conseil municipal du mois de février se tiendra selon le nouvel horaire. Puis, elle déclare l'assemblée levée.

---

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE